

SEANCE du 21 AVRIL 2021

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt et un,
présents : 09 le 21 avril à 20 heures 00,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 19/04/2021

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Lucie, KOSTEK Marie-Agnès, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absent et excusé : néant.

Représentées : DUCOS Edilia par DUCOS Lucie, VEYRAC Séverine par KOSTEK Marie-Agnès.

Secrétaire de séance : PONS-GRES Stéfan.

Les comptes-rendus du 01 mars 2021 et du 23 mars 2021 sont approuvés.

Objet : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT

TEMPETE ENEDIS : DEL2021_11

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une demande d'ENEDIS (Electricité en Réseau) concernant la désignation d'un correspondant tempête.

En lien avec Enedis, le correspondant tempête informe le conseil municipal du dispositif mis en place en cas de tempête.

Pendant la tempête, il assure la relation entre la mairie et Enedis : avec le maire, il est le seul autorisé à joindre directement la cellule de crise Enedis, (comme la cellule en sous-préfecture) notamment pour solliciter un arbitrage sur les priorités de réalimentation.

Il participe à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur sa commune, grâce aux informations qu'il reçoit des administrés, en s'appuyant sur les fiches diagnostics Enedis.

Après délibération, le conseil municipal unanime désigne :

TITULAIRE : Monsieur TISSERAND Jacques -Maire de MEZENS (TARN)

Correspondant tempête ENEDIS pour la commune de MEZENS (TARN)

Mail : tissejack@gmail.com

Tél : 06/49/60/15/80

SUPPLEANT : Monsieur ROUSSEAU Rémi -conseiller municipal de MEZENS (TARN)

Correspondant tempête ENEDIS pour la commune de MEZENS (TARN)

Mail : rousseau.electricite@yahoo.com

Tél : 06/70/08/25/49

Objet : vote des subventions 2021 :DEL2020_12

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

-ALMA Albi :	25.00 €
-Amicale pompiers Saint -Sulpice :	85.00 €
-Club de l'Amitié de Mézens :	100.00 €
-Garder L'Espoir :	100.00 €
-Société de Chasse de Mézens :	100.00 €
-FNACA Comité de Saint-Sulpice :	40.00 €
-OLYMPIQUE DE MEZENS	100.00 €
-Asso. PARENTS D'ELEVES DU RPI MEZENS ROQUEMAURE	100.00 €
-Souvenir Français Lavaur Saint Sulpice	40.00 €
-Médaillés Militaires Saint-Sulpice	40.00 €
-Secours Catholique Rabastens	20.00 €

TOTAL : 750.00 €

La demande de subvention déposée par la FNACA comité de Rabastens a reçu un avis défavorable du conseil municipal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021 : DEL2021_13

Il est rappelé que dans sa séance du 22 mars dernier, le conseil communautaire de Gaillac Graulhet a décidé de fiscaliser la compétence scolaire à compter de 2021 en prenant appui sur les taxes foncières (Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière non bâtie) de l'ensemble des 61 communes du territoire la composant.

Ces taux intercommunaux, de 2.73% pour la TFB et de 5.68% pour la TFNB en 2020, passent respectivement à 25.60% pour la TFB et 34.99 % pour la TFNB à compter de 2021.

Cette fiscalisation communautaire de la compétence induit la restitution de ressources de l'agglomération aux communes dans le cadre des attributions de compensation (correction sur AC).

Afin de statuer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, 3 scénarios sont proposés au conseil municipal :

-scénario 1 / le maintien des taux 2020, à savoir 47.70% pour la TFB, 75.80% pour la TFNB,

-scénario 2 / une baisse des taux 2020, sur la base de la proposition de la CA Gaillac-Graulhet, à savoir 33.05% pour la TFB, 55.96% pour la TFNB,

-scénario 3 / une baisse ajustée des taux 2020, en lien avec l'exercice budgétaire communal à savoir 40.00% pour la TFB, 60.00% pour la TFNB,

Interruption de la séance du CM à 21H40. Reprise de la séance du CM à 22H00

Après débats, les 3 scénarios ont fait l'objet du vote suivant :

-scénario 1 / 3 abstentions, 5 voix contre, 3 voix pour,

-scénario 2 / 3 abstentions, 8 voix contre,

-scénario 3 / 3 abstentions, 3 voix contre, 5 voix pour,

Le scénario 3 : baisse ajustée des taux à hauteur de **40.00% pour la TFB** et **60.00% pour la TFNB** est adopté selon le résultat suivant : **3 abstentions, 3 voix contre, 5 voix pour.**

Objet : Budget communal 2021 :

DEL2021_14

Après présentation et après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :	dépenses = 219 731.76 €	recettes = 219 731.76 €
INVESTISSEMENT :	dépenses = 341 508.00 €	recettes = 341 508.00 €
TOTAL DU BUDGET :	dépenses : 561 239.76 €	recettes : 561 239.76 €

Objet : Changement du lieu de vote lors du double scrutin de juin 2021

DEL2021_15

L'article R40 du Code Electoral prévoit qu'en cas de force majeure les lieux de vote peuvent être modifiés.

Compte-tenu du contexte actuel et du double scrutin de juin 2021, les communes qui souhaitent modifier le ou les lieux de vote doivent en faire la demande auprès des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander de changer le lieu de vote pour le double scrutin de juin 2021 et de le fixer :

dans la Salle communale de MEZENS

Adresse : Grand Rue

81800 MEZENS selon le plan ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire la demande auprès des services de la Préfecture.

Questions diverses :

-Achat de 2 isoloirs

-Travaux à l'école

-Défibrillateur : mise en place.

Fait à Mézens, le 21/04/2021